

Introduction

Le Ré.S.O.-J (Réseau Socialiste des Organisations de jeunesse) met à ta disposition cet outil d'information, où sont abordés d'une façon très simple les offres de soutiens aux «Projets jeunes» (locaux et internationaux) proposées dans le cadre d'une politique culturelle de la jeunesse, au niveau belge et européenne, dans le contexte de l'éducation non formelle, du développement culturel et de la citoyenneté.

L'idée c'est donc faciliter aux jeunes et aux travailleurs du secteur de la jeunesse, une lecture plus simple et accessible des textes de présentation des programmes nationaux et internationaux gérés par le BIJ (Bureau International de la Jeunesse).

Cette circulaire représente alors, un outil précieux pour les jeunes et animateurs de jeunes intéressés en faire un premier pas (avant de se lancer dans le développement d'un projet) tant au niveau des associations de jeunesse, comme des initiatives individuelles.

Alors si tu ne veux pas laisser dormir ton projet, jette un coup d'œil et informe toi sur toutes les possibilités que tu as pour te lancer dans une nouvelle expérience de vie, t'engager dans la réalisation d'une production collective, la diffuser, et t'exprimer tout en développant ta créativité.

Le BIJ

(Bureau International de la Jeunesse de la Communauté Française)

Le Bureau International Jeunesse (service de la communauté française de Belgique) créé par la Direction générale de la culture et « Wallonie Bruxelles International » propose différents programmes internationaux et locaux, destinés aux jeunes de 13 à 35 ans qui résident en Wallonie ou à Bruxelles et qui désirent rencontrer d'autres jeunes et d'autres cultures, échanger des points de vu sur des différents thématiques, s'exprimer et se former à travers d' une expérience interculturelle passionnante.

Le BIJ propose différents types de projets tant des projets individuels, comme de projets de groupes (locaux et internationaux) ainsi que l'aide aux animateurs de jeunesse à travers de l'organisation et mise en place de formations, séminaires, visites d'étude pour rencontrer des partenaires étrangers et acquérir de nouvelles compétences.

Les Programmes du BIJ

Projets

Les projets du BIJ sont destinés à faciliter les échanges entre les jeunes, ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles voies de coopération entre les groupes de jeunes, tant dans des pays européens, comme dans certaines pays du sud, principalement en Afrique et le Maghreb.

De la même manière s'intègre au programme du BIJ, un lien culturel et associatif avec le Québec (Canada francophone) en créant ainsi de multiples possibilités permettant de développer des échanges culturels, linguistiques, académiques, ainsi que dans le domaine professionnel de l'emploi.

Projets européens (Internationaux et locaux)

- Démocratie Jeunesse (Jeunesse Europe)
- Echanges de jeunes (Jeunesse Europe)
- Coopération avec pays voisins de l'Europe (MED, Sud-Est européen, Europe Est, Caucase)
- Programme Jeunesse en Action (Europe)
- Programme Jeunesse en Action Service Volontaire Européen
- Programme Jeunesse en Action Initiatives Jeunesse

Projets Québec (Canada)

- Programme Québec Contacts (Echanges)
- Programme Québec Coproduction
- Programme Québec Curriculum
- Programme Québec Cursus

Projets au Sud

- Programme Axes Sud : pays du Sud Maghreb, Afrique ouest, Afrique centrale
- Programme Jeunesse en Action Jeunesse dans le monde Coopération avec les pays voisins (MED, Sud-Est européen, Europe de l'Est, Caucase)

Projets de Formation

- Programme Jeunesse en Action: Jeunesse et démocratie
- Programme Jeunesse en Action: Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de la jeunesse
- Programme Jeunesse en Action En transversale : Mesures d'accompagnement
- Tremplins jeunes : Tremplin + Tremplin Langues

Et comment doit-on présenter un projet au BIJ?

Toute demande de subvention de projet introduit au BIJ, contient des éléments précises et spécifiques au contexte du programme choisi par le(s) intéressé(s).

Malgré la diversité de programmes proposées par les BIJ, et les spécificités à tenir en compte au moment de remplir chaque dossier de demande de subvention (en rapport au programme choisi), il existe des éléments et des questions très générales, qui devront être analysés par les jeunes au moment de compléter le dossier, durant le développement du projet et à la fin du projet.

Il s'agit des éléments suivants :

Méthodologie

Diverses méthodes et techniques d'éducation non formelle peuvent être appliquées pour répondre aux différents besoins des participants et atteindre les résultats souhaités. D'une manière générale, le projet doit reposer sur un processus d'apprentissage interculturel favorisant la créativité, la participation active et l'initiative.

Objectifs d'apprentissage

Le projet doit définir des objectifs d'apprentissage clairs et réalistes pour le groupe cible, en termes d'acquisition de compétences transversales en vue du développement personnel, professionnel et social des participants.

Programme

Le programme doit être clairement défini, réaliste, proportionné et équilibré. Il doit être élaboré conjointement par l'ensemble des partenaires et refléter les objectifs du projet et les besoins des participants. Il doit également s'efforcer de confier un rôle actif aux participants (par exemple, direction de groupes de travail, contribution aux discussions, organisation ou compte rendu d'ateliers).

Préparation et évaluation

Les phases de préparation et d'évaluation sont essentielles à la mise en œuvre harmonieuse de l'activité et à la réalisation intégrale des objectifs prédéfinis. Dans une équipe

internationale, les représentants des partenaires du projet sont conjointement responsables de la programmation, de la réalisation, de la supervision et de l'évaluation du projet. Au cours de la phase de préparation, les partenaires du projet doivent réfléchir à la répartition des tâches, aux activités du programme, aux méthodes de travail, au profil des participants, aux modalités pratiques (séjour, transferts, hébergement, matériel d'accompagnement, soutien linguistique, etc.). Des sessions d'évaluation doivent être organisées avant, pendant et après la mise en œuvre de l'activité.

Visibilité et suivi

Des activités de suivi peuvent être envisagées par les participants notamment pour valoriser les retombées des projets auprès d'un large public.

Quand et comment rentrer un dossier?

Il existe effectivement différentes dates tout au long de l'année, pour déposer un projet au BIJ.

Pour choisir la bonne date il faut tenir compte de quel moment et le plus pertinente pour démarrer le projet (par rapport aux objectifs de celui-ci), et également s'il s'agit d'un projet de courte durée ou de longue durée. Dans ce cas, le plus simple serait de se tenir informé régulièrement via le site web du BIJ, question de choisir la meilleure formule pour déposer le dossier.

Les projets doivent être présentés sur un formulaire type (à télécharger sur le site du BIJ) où les différents éléments clés doivent être décrits : promoteur du projet, partenaires, objectifs, programme, méthodologie, budget, etc.

Le projet doit être introduit au BIJ, agence nationale du programme Jeunesse en Action en Communauté française de Belgique. Le formulaire et le tableau reprenant le détail des règles de financement et les dates de dépôts de projets sont téléchargeables sur le site internet du BIJ ou disponibles sur simple demande à son secrétariat.

Bureau International Jeunesse
20-22 rue du commerce 1000 Bruxelles
Tél. 02-219 09 06. Fax. 02 218 81 08
Site : www.lebij.be
E-mail : bij@cfwb.be

Et les Subventions ?

En effet, plusieurs modalités et plusieurs montants peuvent être octroyés, mais tout dépendra du programme pour lequel le dossier a été introduit.

Un jury de sélection examinera le projet en fonction des critères qualitatifs suivants :

- Adéquation avec les objectifs généraux du programme (participation des jeunes, la diversité culturelle, la citoyenneté européenne et l'inclusion sociale)
- Qualité du programme et méthodes de travail proposées
- Pertinence des objectifs d'apprentissage proposés
- Dimension européenne du projet
- Impact escompté du projet, mesures envisagées pour assurer la visibilité du projet
- Mesures envisagées pour la valorisation et le suivi du projet
- Ouverture aux jeunes ayant moins de possibilités

A partir de l'analyse de ces critères, le jury décidera de la quantité du montant destiné à être octroyé.

Un tableau reprenant le détail de ces postes budgétaires est téléchargeable sur le site internet du BIJ (www.lebij.be) ou disponible sur simple demande à son secrétariat.

Il faut en tenir compte également, que le programme Jeunesse en action ne peut pas assumer seul la totalité des coûts d'un projet. Le bénéficiaire doit trouver d'autres sources de participation, en espèces ou en nature, qui proviennent de ses propres ressources et/ou de fonds publics ou privés.

Tu souhaite mieux te renseigner pour démarrer un projet ?

LE BIJ (BUREAU INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE)

20-22 RUE DU COMMERCE

1000 BRUXELLES

TELEPHONE: 02-219 09 06

FAX. 02 218 81 08

E-MAIL : bij@cfwb.be

SITE : www.lebij.be

Ré.S.O.-J (RESEAU SOCIALISTE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE)

BD DE L'EMPEREUR 15

1000 BRUXELLES

TELEPHONE : 02/513 99 62 - 02/502 35 02

FAX : 02|502 49 47

E-MAIL: projets@resoj.be

SITE: <http://www.resoj.be/>